

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick- BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

TRAVAUX

↳ **Travaux d'enfouissement de réseaux secs, rénovation de réseaux humides et de réfection de voirie secteur « les Pilettes » - convention de groupement de commandes**

Suite à l'ouverture des droits à construire au PLU, des travaux de raccordement au réseau d'eau potable et des réseaux secs sont programmés cette année. Le conseil profite de réaliser les travaux de manière coordonnée avec le syndicat des eaux de Chamoux et le SDES, de manière à mutualiser les interventions sur le domaine public minimisant les nuisances pour les usagers d'une part, et d'autre part d'optimiser les coûts associés à cette opération.

Le conseil approuve les termes de la convention de groupement de commandes pour la passation des marchés de travaux qui fixera les modalités pratiques et financières de ce groupement. La commune de Fréterive y est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge du suivi de la procédure de maîtrise d'ouvrage.

FINANCES

↳ **Budget communal, vote du compte administratif et du compte de gestion 2021**

Résultat de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	590068,89	170156,62
Recettes	704416,76	178145,76
<i>Solde d'exécution 2021</i>	<i>114347,87</i>	<i>7989,14</i>
<i>Report de l'exercice 2020</i>	<i>246011,08</i>	<i>-2447,93</i>
<i>Restes à réaliser 2021</i>		109500€
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>Excédent : 256 400,16 €</i>	

↳ **Budget communal, vote du budget 2022**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour 2022 s'équilibrant en recettes et dépenses, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	909 653 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	549 232 €

Le virement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élève à **319 676 €**.

➤ Les **charges à caractère général** représentent 25% du fonctionnement : il s'agit de travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments publics (*passage en leds de la classe de motricité, travaux de drainage du bâtiment locatif, installation de la climatisation en mairie et salle des élus ...*), des coûts de maintenance (parc informatique, système de climatisation de la salle des fêtes et équipements communaux), la formation premiers secours élus/agents ... Il est cependant rappelé que la TVA est récupérée l'année suivante pour les travaux d'entretien.

➤ En investissement les **dépenses nouvelles d'équipement** comprennent les travaux de réseaux pour les nouvelles constructions, la réfection de la voirie de l'église, rénovation énergétique du bâtiment locatif, l'acquisition d'un camion de déneigement, l'installation de la vidéo-surveillance, l'acquisition de matériel informatique et de mobilier urbain ...

↳ **Vote des taux d'imposition**

Le conseil a approuvé l'augmentation de 1,5% les taux des taxes comme suit :

Taxes	Taux 2022
Taxe foncière bâti	40,05%
Taxe foncière non bâti	90,37%

DIVERS

↳ **Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé de la Communauté de Communes Cœur de Savoie**

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a créé un poste de secrétaire de mairie mutualisé par délibération du 25 mars 2021 afin de venir en aide aux communes du territoire qui en font la demande. Cette création de poste vise à compléter les actions menées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. Ce service a notamment pour objectif de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort des secrétaires de mairie du territoire (*remplacement de personnel, aide à la prise de poste, renfort...*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

 Mme le Maire, Eve Buevoz